

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis de la Municipalité N° 29 / 2011-2016 Bâtiments scolaires – Divers travaux

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le mardi 16 avril 2013 à 19h30 dans la salle de conférence 2 du bâtiment administratif.

Elle était composée des membres suivants :

Mesdames	Carmen GAROFANO	ROLC	
	Dorothée NOIRAT	ROLC	
Messieurs	Jacques CARNAL	ROLC	
	Aurélien DEMAUREX	CDC	(Président)
	Francis DUPUIS	CDC	
	Jean-Daniel DURUZ	CDC	
	Daniel SCHLAEFLI	PS	

La Municipalité était représentée par :

Monsieur	Stéphane REZSO	Municipal
Accompagné de	Nicolas LE GOFF	Chef de Service

que nous remercions pour leur présence, leurs explications détaillées, ainsi que pour les réponses aux questions qui leur ont été posées.

Introduction

Le présent préavis concerne toute une série de travaux nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité des bâtiments scolaires de notre commune. L'idée est de sortir de l'entretien courant les travaux plus importants et les regrouper dans un seul préavis pour l'ensemble de la législature. Cette manière de faire permet une plus grande souplesse dans l'exécution des travaux, car ils ne sont plus limités à l'année budgétaire, ce qui est particulièrement appréciable sachant que certains travaux doivent impérativement être faits durant les vacances scolaires.

La liste des travaux à effectuer est assez conséquente mais sera répartie sur l'ensemble de la législature et plus particulièrement sur les deux prochaines années. Une partie des demandes émanent directement de la direction des écoles.

L'estimatif des coûts a été réalisé sur la base de devis rentrés. Le montant total peut paraître important, mais il faut savoir que les bâtiments scolaires coûtent globalement chers car ils sont particulièrement mis à contribution par leurs utilisateurs et subissent malheureusement beaucoup de déprédations. A titre d'exemple, la norme cantonale pour les coûts d'entretien d'un bâtiment scolaire est de 3% par an, alors qu'ils ne sont que de 1% pour un bâtiment « standard ». Par ailleurs, pour éviter de gros frais dans le futur, les travaux d'entretien sont maintenant faits de manière plus régulière que par le passé.

Discussion

Il est répondu aux diverses questions des commissaires, notamment :

- Le plafond du parking sous la direction des écoles à Marcolet est composé de plaques de tôles à 90% tordues et certaines ont subi un dégât de feu. Le but est de les remplacer par une structure en fibre minérale uniforme, plus facile à entretenir.
- Les horloges permettront aux élèves d'avoir un repère temporel leur permettant de savoir combien de temps ils auront à attendre avant de pouvoir pénétrer dans l'école.
- Les travaux de réparation du carrelage à la Carrière ne sont pas dus à une malfaçon ou à des déprédations, mais au fait que le bâtiment a naturellement bougé, ce qui a fissuré le carrelage.
- Le rehaussement du muret à l'entrée de la salle de gymnastique à Chisaz sera réalisé pour éviter tout danger de chutes.
- Les travaux de rénovation du sol des salles de sport à Marcolet vont permettre de combler une fissure présente sur toute leur longueur. La durée de vie de ces travaux est estimée à 25 ans.
- Le déplacement de la haie du concierge permettra d'éviter le passage de gens à travers son jardin ou le long de la haie et les déjections de chiens.
- Les toilettes des élèves sont les lieux subissant le plus de déprédations dans les bâtiments scolaires. C'est entre autre pour cette raison que sont installés des appareils CWS, plus résistants que les Dyson (qui sont eux plus économiques et écologiques). Ces derniers seront réservés à la direction des écoles.
- Les normes cantonales changeant régulièrement, la mise aux normes des bâtiments scolaires est principalement faite lors de rénovations lourdes.
- Il est également rappelé que les requêtes de travaux émises par le conseil d'établissement doivent être transmises au Service des bâtiments, via les concierges par exemple. Certaines sont traitées par des travaux d'entretien courant, alors que les plus importantes se retrouvent dans des préavis, comme par exemple celui 10/2011-2016 concernant l'éclairage de Marcolet et dont les travaux seront prochainement réalisés.

A l'issue de cet échange, la question des déprédations a été particulièrement discutée et a permis aux Commissaires de se rendre un peu plus compte de l'ampleur du phénomène et de la relative impuissance des différents acteurs concernés face à ce problème de société. Malgré cet état de fait, l'ensemble des travaux présentés semblent pertinents et justifiés et permettront de maintenir durablement nos bâtiments scolaires dans les meilleures conditions possibles.

Prise de position

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 29/2011-2016 tel qu'il vous est présenté.

Au nom de la commission
Le Président



Aurélien G. Demaurex